

Participants des BIS et de la Place des Tournées

**POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ
ET DE PROTECTION DES DONNÉES**

Le fichier des participants aux Biennales Internationales du Spectacle ne fait l'objet d'aucune divulgation à des tiers, de quelle que nature que ce soit (participants, exposants, partenaires...), à titre onéreux ou gracieux, et ce, pour les raisons exposées ci-après.

- La liste nominative des participants des BIS fait l'objet de traitements automatisés mis en œuvre dans le cadre l'organisation de l'événement par le Comité d'organisation des Biennales Internationales du Spectacle.

Le fichier est soumis au règlement n°2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD).

- Le RGPD engage l'opérateur qui traite les données nominatives à recueillir systématiquement le consentement des personnes concernées. La personne accréditée a donc la faculté de refuser que son nom soit communiqué à des tiers. Or, lors des éditions précédentes, il est apparu que la majorité des professionnels faisaient part de leur refus. Par conséquent, le fichier que le comité d'organisation était en mesure, le cas échéant, de communiquer était très loin de comporter tous les professionnels accrédités.

- De nombreux professionnels effectuent leur accréditation quelques jours avant les BIS ou directement sur place (environ 20% des visiteurs). En conséquence, même avant la tenue de l'événement, notre fichier est incomplet et ne reflète pas la réalité de notre visitorat.

- Comparé à d'autres événements qui accueillent nettement moins de professionnels, les BIS ont la chance de bénéficier d'un visitorat particulièrement nombreux (plus de 14 000 participants en 2020). En conséquence, pour offrir des garanties de fiabilité, le coût de production d'un tel fichier (après retraitement, suppression des coquilles...), sous une forme informatique ou papier, est

loin d'être négligeable, coût qu'il nous faudrait répercuter d'une manière ou d'une autre sur les exposants. En d'autres termes, il est plus aisé et moins coûteux de divulguer un fichier de 2 000 participants que de 13 000 inscrits.

- D'une manière générale, le comité d'organisation ne souhaite pas que le fichier des participants circule, sous la forme d'un fichier informatique ou d'une version papier, pour éviter que, d'une part, ce fichier soit utilisé par des professionnels qui ne participent pas aux BIS comme exposants, que, d'autre part, il soit utilisé par des exposants dans la seule motivation pour exposer serait l'obtention de ce fichier, et, qu'enfin, nos visiteurs reçoivent en grand nombre des sollicitations non désirées.
- Cette politique de confidentialité et de protection des données personnelles, qui participe au respect de nos visiteurs accrédités et de nos exposants, est applicable aux BIS et à la Place des Tournées depuis leur création.

– MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION –

Comité d'organisation des Biennales Internationales du Spectacle – Septembre 2019